



Rapport trimestriel

Troisième trimestre

Juillet à septembre 2014

Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre au conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de l'organisme vers l'atteinte de ses buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller; les priorités législatives et en matière de politiques; ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie. Vous pouvez vous procurer le *Plan stratégique et évaluation des risques 2014-2019* en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick

Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Encourager la compréhension, l'acceptation et l'observation de toutes les lois dont Travail sécuritaire NB est responsable, y compris l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Table des matières

Buts stratégiques – Cibles et résultats annuels	2
Gouvernance de qualité	5
Sécurité	6
Équilibre	8
Service	10
Retour au travail	11
Satisfaction et engagement des employés	12
Évaluation des risques	13
Priorités du conseil	14
Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie	17
Notes et coordonnées	19

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations que Travail sécuritaire NB juge à propos.

Valeurs

Nous sommes engagés à offrir à chaque client des services équitables, prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous offrons des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une orientation claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous consultons nos intervenants et assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité, et ce, au sein d'une culture de discipline.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Buts stratégiques

Cibles et résultats annuels



Gouvernance de qualité

Nous ferons preuve de transparence, de responsabilité et d'engagement envers nos intervenants par le biais de pratiques de gouvernance méthodiques, et ce, dans le meilleur intérêt de Travail sécuritaire NB.

Cible annuelle

▲ L'indice du conseil d'administration sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

L'indice de gouvernance est fondé sur les éléments suivants :

- Évaluation : Auto-évaluation du conseil, discussion au sujet des résultats et des mesures prises relativement aux recommandations du conseil (30 %).
- Engagement : Présence aux réunions prévues à l'horaire et aux réunions clés, et possibilités de perfectionnement professionnel (30 %).
- Prise de décision : Établissement des priorités et prise de mesures à cet égard; planification stratégique et processus méthodiques (40 %).

Sécurité

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du nombre de blessures subies au travail.

Cibles annuelles

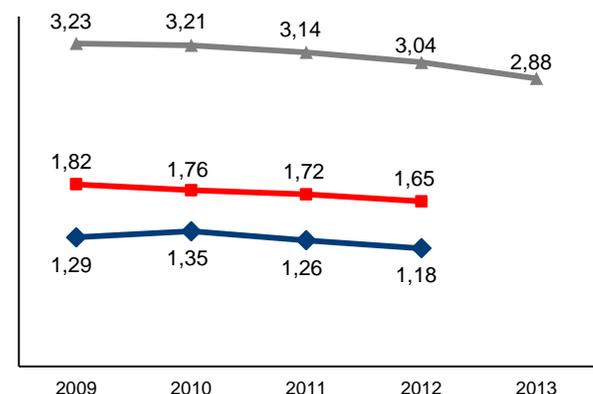
■ Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

■ Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.

▲ Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croient que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

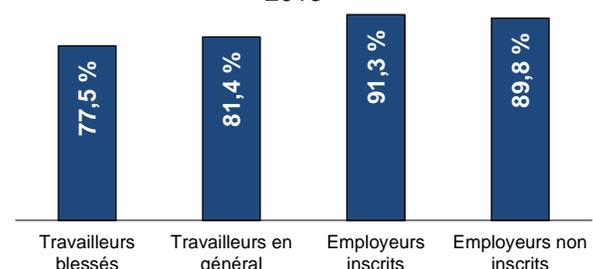
Remarque : Cible à être établie en 2017 une fois qu'il y aura des données pour une période de cinq ans.

Taux de blessures
(Blessures pour chaque 100 ETP)



- ▲ Toutes les blessures pour chaque 100 ETP¹⁰
(Cible pour 2014 : < 3,08) (Cible pour 2013 : < 3,19)
- Blessures avec interruption de travail au Canada¹²
- ◆ Blessures avec interruption de travail au N.-B.
(Cible < Canada)¹²

Culture de travail sécuritaire¹
2013



Buts stratégiques

Cibles et résultats annuels



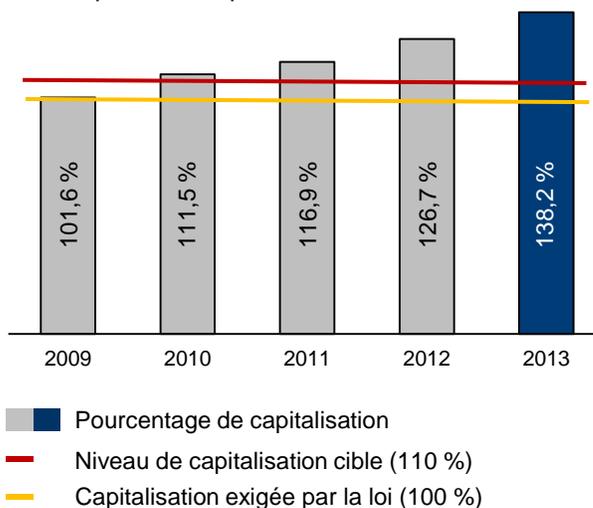
Équilibre

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

Cible annuelle

■ Au strict minimum, nous maintiendrons une dette provisionnée à 100 %.

Historique de la capitalisation¹



Remarque : L'historique de la capitalisation est le pourcentage de l'actif sur le passif avec le temps.

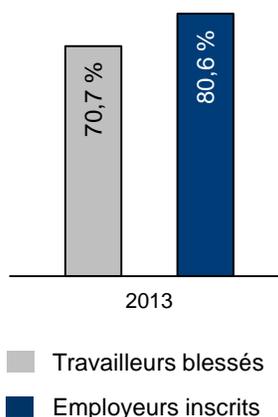
Service

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Cible annuelle

▲ La satisfaction à l'égard de la prestation des services sera égale ou supérieure à la moyenne pour les cinq dernières années.

Satisfaction des clients¹



Remarque : Un nouvel outil de sondage a été mis en œuvre en 2013. La cible sera établie en 2017 une fois qu'il y aura des données pour une période de cinq ans.

Buts stratégiques

Cibles et résultats annuels



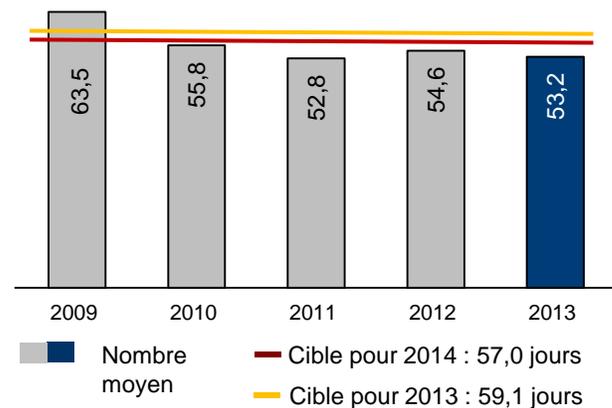
Retour au travail

Nous réduisons la période écoulee avant que le travailleur blessé retourne au travail en toute sécurité ou soit prêt à y retourner de façon sécuritaire.

Cible annuelle

■ Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant au retour au travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations¹⁰



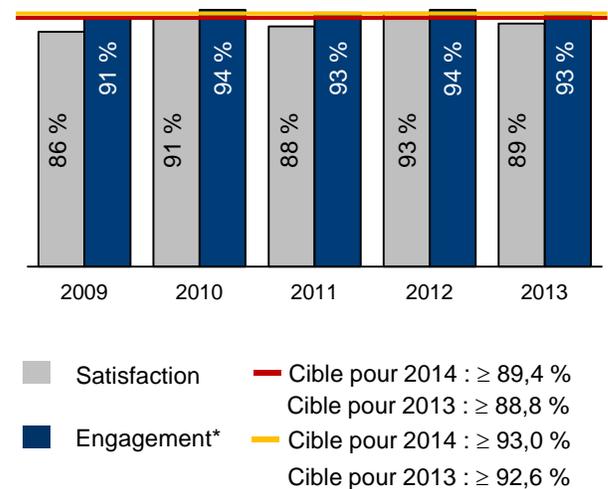
Satisfaction et engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

Cible annuelle

■ Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

Pourcentage d'employés satisfaits et engagés¹



Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

Gouvernance de qualité

Présence des membres du conseil – Réunions ordinaires de 2014

Membres	Premier trimestre – janvier à mars	Deuxième trimestre – avril à juin	Troisième trimestre – juillet à septembre	Quatrième trimestre – octobre à décembre
Sharon Tucker, présidente du conseil d'administration	4/4	3/3	2/2	
Bill Oliver, vice-président du conseil d'administration	3/4	1/3	0/2*	
Michael Allen, représentant des travailleurs	4/4	3/3	2/2	
Michèle Caron, représentante des travailleurs	1/4	3/3	2/2	
David Ellis, représentant des employeurs	4/4	1/3	1/2	
Judith Lane, représentante des employeurs	2/4	2/3	1/2	
Hector Losier, représentant des travailleurs	4/4	3/3	2/2	
Jean Stewart, représentante des employeurs	4/4	2/3	1/2	
Mel Vincent, représentant des employeurs	4/4	2/3	1/2	
Maureen Wallace, représentante des travailleurs	4/4	3/3	2/2	
Gerard M. Adams, président et chef de la direction (membre sans droit de vote)	4/4	3/3	2/2	
Ronald Gaffney, président du Tribunal d'appel (membre sans droit de vote)	3/4	2/3	Mandat a pris fin le 1 ^{er} juillet 2014.	
John Logan, président du Tribunal d'appel (membre sans droit de vote)	Sans objet	Sans objet	1/1	

Remarque : On ne tient pas compte de la présence aux réunions par téléphone.

*Est en congé temporaire.

Gouvernance

- Le conseil d'administration a participé à une séance de formation en matière d'investissement dans le cadre de son perfectionnement professionnel continu relatif à la surveillance liée à la caisse des accidents.
- Bill Oliver a démissionné de son poste de vice-président du conseil d'administration le 28 septembre 2014.
- John B. D. Logan a été nommé président du Tribunal d'appel le 15 septembre 2014.
- Les décisions en matière de politiques que le conseil a prises au troisième trimestre se trouvent à la page 14.

Taux de cotisation

- Le conseil a fixé le taux de cotisation moyen de 2015 à 1,11 \$. Il s'agit d'une réduction de 0,10 \$ comparativement à 1,21 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables en 2014. La réduction découle de la situation financière favorable de Travail sécuritaire NB ainsi que des coûts de réclamation stables. Le nouveau taux entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

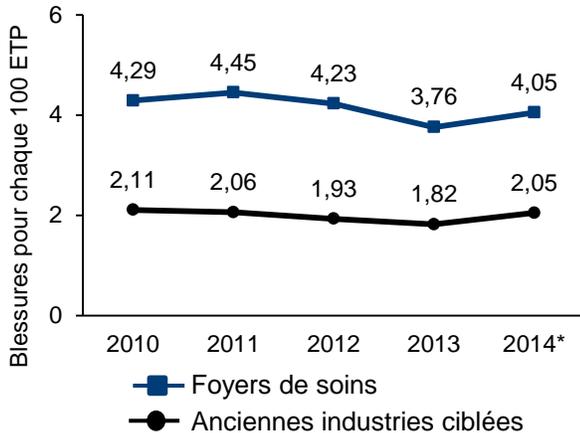
Continuer à rendre des comptes par le biais d'une surveillance, de vérifications et d'évaluations efficaces

- Le Tribunal d'appel a reçu 454 demandes d'appel, soit une diminution de 15,1 % à ce jour comparativement à la même période en 2013. Il a résolu 429 appels, soit 26,9 % moins d'appels à ce jour par rapport à la même période en 2013.

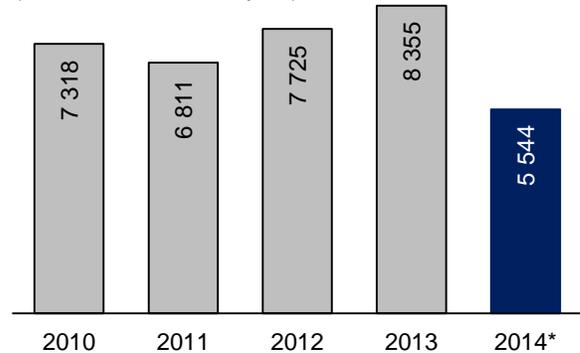
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

Sécurité

Taux de blessures avec interruption de travail des industries ciblées^{2, 10, 11}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Conformité avec la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* – Ordres donnés^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

- À la fin de septembre 2014, le taux de blessures estimatif de la province s'élève à 2,83 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur au troisième trimestre de 2013 (2,90) et à la cible de 3,08 pour 2014.

Industries à risque élevé

- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
 - le taux de blessures avec interruption de travail estimatif pour l'industrie ciblée actuelle, c'est-à-dire les foyers de soins, se chiffre à 4,05 blessures par 100 ETP, soit un chiffre inférieur au troisième trimestre de 2013 (4,10) et à la moyenne de cinq ans de 4,52;
 - le taux de blessures avec interruption de travail estimatif des anciennes industries ciblées se chiffre à 2,05 blessures par 100 ETP, soit un chiffre supérieur au deuxième trimestre de 2013 (1,81) et semblable à la moyenne de cinq ans de 2,05.
- L'industrie de la collecte des déchets est une nouvelle industrie ciblée en raison du risque élevé d'accidents mortels et de blessures graves qu'elle comporte. En janvier 2015, Travail sécuritaire NB mettra en œuvre une stratégie et un plan d'action en vue de sensibiliser davantage la population à la santé et à la sécurité; d'améliorer la conformité aux obligations prévues par la loi; et de réduire le nombre de blessures au sein de l'industrie.

Culture de travail sécuritaire

- L'initiative intitulée Excellence en sécurité NB a été lancée à la mi-août afin d'offrir des ressources aux employeurs et aux travailleurs pour les aider à se conformer aux nouvelles exigences de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. À la fin septembre, 207 visiteurs s'étaient inscrits en vue de recevoir des mises à jour par courriel portant sur des sujets de sécurité, et 1 421 personnes avaient téléchargé des renseignements et des ressources. Le 1^{er} septembre, des agents de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB ont commencé à effectuer des inspections relatives aux nouvelles exigences établies en vertu de la *Loi*. Les inspections ont porté surtout sur les exigences en matière de politique de sécurité, l'initiation de nouveaux salariés et les procédures de déclaration des accidents.
- En avril, le conseil d'administration a établi ses principales priorités stratégiques. Il a ensuite affecté d'importantes ressources à la priorité en matière de santé et de sécurité. Cette mesure aura un effet sur la culture par l'entremise de ce qui suit :
 - la conception d'un modèle de leadership en santé et en sécurité au travail de haute qualité pour le Nouveau-Brunswick;
 - l'engagement des lieux de travail envers l'excellence en sécurité afin d'améliorer la conformité à la *Loi* et à ses règlements;
 - l'élargissement des partenariats entre les intervenants et la communauté pour élaborer conjointement des solutions en vue de prévenir les accidents du travail.

Sécurité

Culture de travail sécuritaire (suite)

- À la cérémonie de remise des prix qui a eu lieu dans le cadre de la Conférence sur la santé et la sécurité 2014 de Travail sécuritaire NB le 3 octobre dernier, Coast Tire & Auto Service Ltd. et Amcor Packaging Canada Inc. ont été reconnues pour leurs efforts exceptionnels en vue d'améliorer la culture de sécurité au Nouveau-Brunswick et de faire de la sécurité une valeur fondamentale au sein de leur entreprise.
- Le huitième Sécurijour de Progressive Agriculture^{MD} a eu lieu à Florenceville-Bristol en septembre. Un total de 580 élèves de la région y ont pris part. L'activité fait la promotion de la sécurité à la ferme et de la stratégie de Travail sécuritaire NB visant la création d'une culture de sécurité chez les jeunes.

Promotion de normes de sécurité

- Le projet de collaboration entre Travail sécuritaire NB et son comité technique représentant l'industrie de la construction s'est échelonné sur une période de trois ans. Le conseil d'administration a approuvé une recommandation en deux volets qui en est découlé, soit : 1) Un processus en vue de recommander des modifications au *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* en ce qui a trait à des sujets liés à la construction, y compris l'adoption et l'examen de nouvelles normes CSA; le contrôle de la circulation; et l'équipement de protection individuelle; 2) Une autre consultation auprès des intervenants pour discuter de sujets touchant des industries autres que la construction.
- Le conseil a également approuvé des recommandations de modifications au *Règlement relatif au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Règlement 88-221)*, établi en vertu de la *Loi*. Ces modifications découlent de l'initiative de Santé Canada visant à mettre en œuvre le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Un comité technique formé d'intervenants a été mis sur pied pour examiner la proposition, et a appuyé la recommandation que le conseil a approuvée.

Intervention au niveau des entreprises

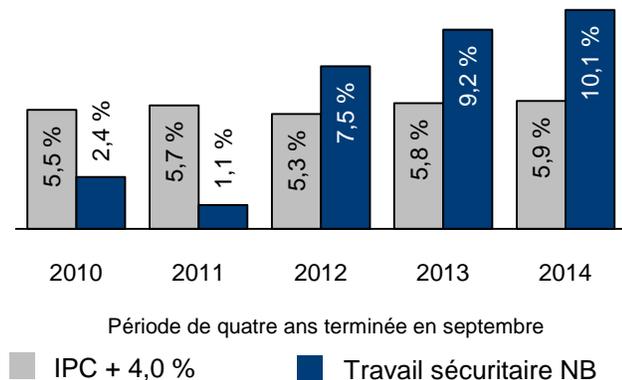
- Le programme de Travail sécuritaire NB visant les entreprises ciblées aide les employeurs à élaborer un système intégré de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Au mois de septembre 2014, le taux global de blessures estimatif de ces industries se chiffre à 6,14 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne de cinq ans de 6,54.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

Équilibre

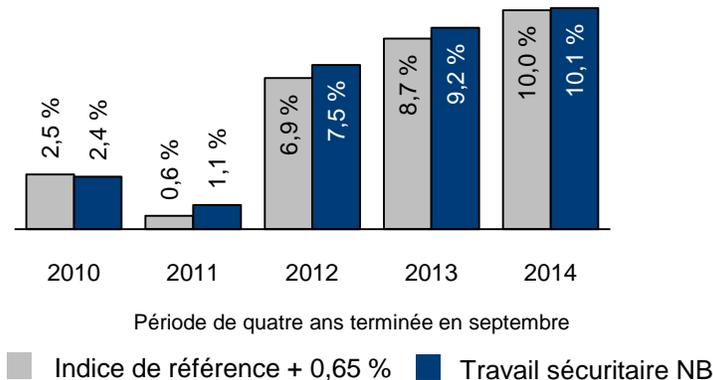
Objectif de rendement n° 1⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 4 %¹³ sur une moyenne mobile de quatre ans.



Objectif de rendement n° 2⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,65 %¹³ sur une moyenne mobile de quatre ans.



Gestion des placements rigoureuse

- Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu une augmentation de 1,02 % au troisième trimestre de 2014 et de 6,56 % à ce jour au 30 septembre 2014. Divers facteurs ont eu un effet sur les marchés de capitaux au troisième trimestre. Les tensions géopolitiques et la faible croissance économique en Europe et en Chine ont exercé une pression sur les marchés. Les banques centrales de l'Europe et du Japon ont indiqué qu'elles continueraient les politiques d'accompagnement monétaire, tandis que la Réserve fédérale américaine a continué à ralentir progressivement son programme de stimulation. Le resserrement de la Réserve fédérale a entraîné le raffermissement du dollar américain par rapport aux autres devises ce trimestre. La peur du ralentissement de l'économie mondiale a eu un effet négatif sur les prix des marchandises, ce qui a nui aux actions canadiennes en raison du grand poids des secteurs des matériaux et de l'énergie. Les titres à forte capitalisation ont connu un meilleur rendement que les titres à faible capitalisation ce trimestre. Le marché continue de montrer des tendances à prendre des risques, puisque les actions sans dividendes ont donné un rendement considérablement meilleur que les actions avec dividendes et les entreprises de qualité inférieure ont donné un rendement supérieur aux entreprises de meilleure qualité. Étant donné l'environnement, le portefeuille de Travail sécuritaire NB, qui privilégie la qualité et la valeur, a été inférieur à son portefeuille de référence passif à ce jour en 2014.

L'indice global d'obligations canadiennes FTSE TMX a connu une hausse de 1,06 % et les actions canadiennes, une diminution de 0,59 % pour le trimestre. Les actions américaines ont affiché un rendement de 6,10 % (CAD). Les actions internationales (EAFE) ont connu une baisse de 1,25 %. Les actions de marchés naissants ont produit un rendement de 1,40 %. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir un niveau de pleine capitalisation et une discipline quant aux placements lors de conditions volatiles des marchés.

Gestion financière rigoureuse

- Le revenu tiré des cotisations pour le troisième trimestre de 2014 a été 1,2 million de dollars (1,6 %) de moins que le montant prévu au budget, et 15,9 millions de dollars (17,1 %) de moins que l'exercice précédent. Cette diminution était surtout attribuable à la baisse du taux de cotisation, qui est passé de 1,44 \$ en 2013 à 1,21 \$ en 2014. Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables a été 5,0 millions de dollars (12,5 %) de moins que le montant prévu en raison de l'expérience favorable au niveau des coûts des accidents, surtout en ce qui a trait aux coûts d'invalidité à long terme pour des blessures d'exercices antérieurs, et 4,6 millions de dollars (11,4 %) de moins que l'exercice précédent. Cette diminution est surtout attribuable aux versements rétroactifs au titre de réclamations en 2013 à la suite de la modification apportée à la politique sur les suppléments à l'indemnité.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

Équilibre

Gestion financière rigoureuse (suite)

Le revenu des placements pour le troisième trimestre a été 21,2 millions de dollars (34,9 %) de plus que prévu au budget. Le taux de rendement à la fin du troisième trimestre s'est chiffré à 6,56 %, comparativement à un taux de rendement prévu au budget de 4,95 %, et à un taux de rendement de 9,74 % à la fin du troisième trimestre de 2013.

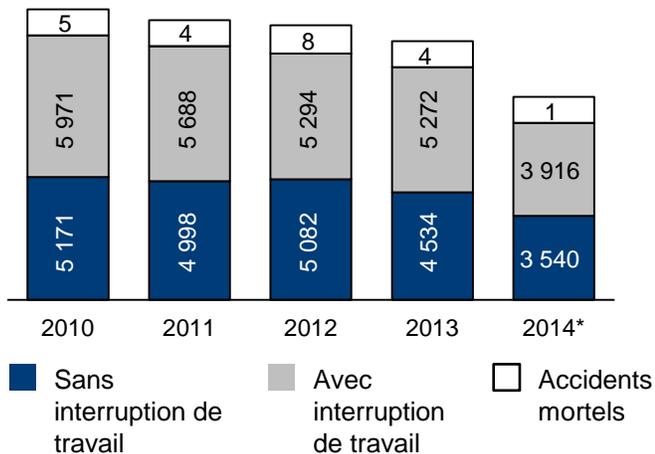
Le total des dépenses pour le troisième trimestre de 2014 était inférieur de 21,0 millions de dollars (11,4 %) au montant prévu au budget et de 0,3 million de dollars (0,2 %) de moins que l'exercice précédent. Les frais engagés au titre des réclamations étaient 18,7 millions de dollars (12,6 %) de moins que le montant prévu au budget. Cette diminution était surtout attribuable à une expérience favorable au niveau des coûts d'invalidité à court terme pour des blessures de l'exercice courant et des coûts d'invalidité à long terme pour des blessures d'exercices antérieurs. Les frais engagés au titre des réclamations étaient également 2,1 millions de dollars (1,6 %) de moins que l'exercice précédent. Les frais d'administration et du Tribunal d'appel ainsi que les obligations prévues par la loi étaient inférieurs de 2,3 million de dollars (6,4 %) au montant prévu au budget et 1,8 million de dollars (5,5 %) de plus que l'exercice précédent. Ces résultats ont donné lieu à un excédent net de 30,7 millions de dollars pour la période comparativement à un déficit net prévu de 5,2 millions de dollars. Le pourcentage de capitalisation à la fin du troisième trimestre de 2014 s'est chiffré à 140,2 %, comparativement à 133,2 % à la fin du troisième trimestre de 2013.

Remarque : Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 17 et 18.

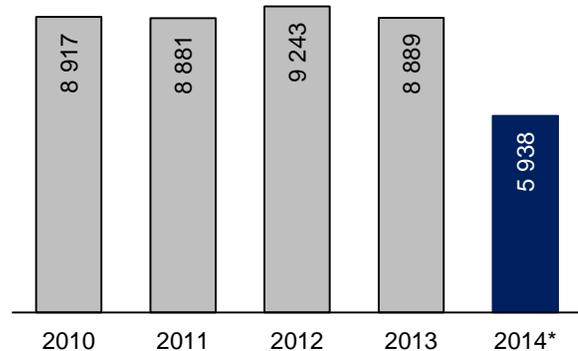
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

Service

Réclamations acceptées selon la catégorie^{2, 6, 7}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Conformité avec la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* – Inspections^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Volume de réclamations

- À ce jour, le volume de réclamations a augmenté de 1,0 % par rapport à la même période en 2013; le nombre de réclamations sans interruption de travail a augmenté de 1,7 %; et les réclamations avec interruption de travail ont augmenté de 0,4 %.

Jours écoulés avant le premier chèque

- À ce jour, le nombre de jours écoulés avant le premier chèque a augmenté de 1,8 jour (9,5 %), pour s'élever à 20,7 jours pour les réclamations gérables⁵ comparativement à 2013. Il a augmenté de 1,1 jour (4,2 %) pour toutes les réclamations, pour se chiffrer à 27,3 jours par rapport à 2013. Travail sécuritaire NB continue à examiner des stratégies administratives pour assurer le versement rapide des prestations.

Mesurer et évaluer la satisfaction des clients

- À ce jour, 85,4 % des clients qui ont été traités au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB ont indiqué qu'ils étaient plutôt ou entièrement satisfaits des services reçus, soit une augmentation de 1,0 % par rapport à 2013.
- Le sondage annuel sur la satisfaction des clients et des intervenants à l'égard de la prestation des services a commencé au troisième trimestre. Le sondage aide à déterminer les attentes relativement aux services et à affecter les ressources.

Prestation des services aux clients de longue durée

- Travail sécuritaire NB a affecté des ressources pour embaucher un nouveau coordonnateur de l'invalidité à long terme. La personne offrira des services proactifs aux clients de longue durée en déterminant les besoins qui ne sont pas satisfaits et tout autre service qui est disponible.

Inspections

- Travail sécuritaire NB est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Pour assurer la conformité, il effectue des inspections de lieux de travail choisis selon les facteurs de risque, les milieux dangereux et la nature des blessures. Un total de 5 938 inspections ont été effectuées à ce jour à la fin du troisième trimestre de 2014, soit une diminution de 10,8 % comparativement à la fin du troisième trimestre de 2013 (6 657 inspections).

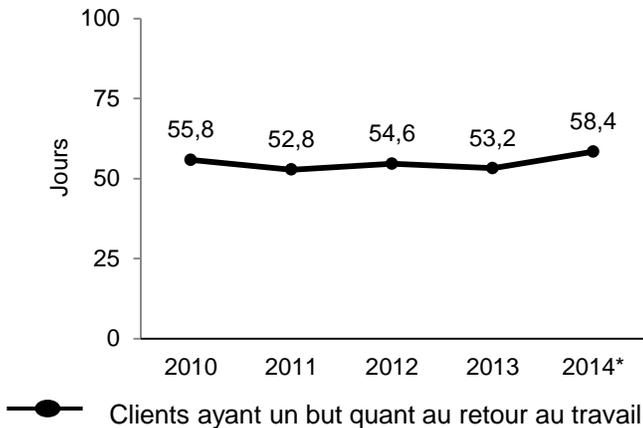
Prestation de services efficaces

- Travail sécuritaire NB examine les processus administratifs liés à la gestion des réclamations. L'examen porte surtout sur des façons possibles d'améliorer les processus ayant trait à ce qui suit :
 - l'extraction de données;
 - les versements d'aide médicale;
 - la préparation et la gestion des réclamations;
 - le calcul et le versement des prestations;
 - la gestion des paiements en trop.À ce jour, deux des cinq éléments ont été examinés, et des propositions ont été rédigées afin d'améliorer l'efficacité de la prestation des services.
- Travail sécuritaire NB a offert une formation spécialisée en rédaction de décisions aux employés chargés de la gestion des réclamations et de la prise de décision. Le programme, offert par la Foundation of Administrative Justice, a porté sur les principes d'équité, l'uniformité et le langage simple.

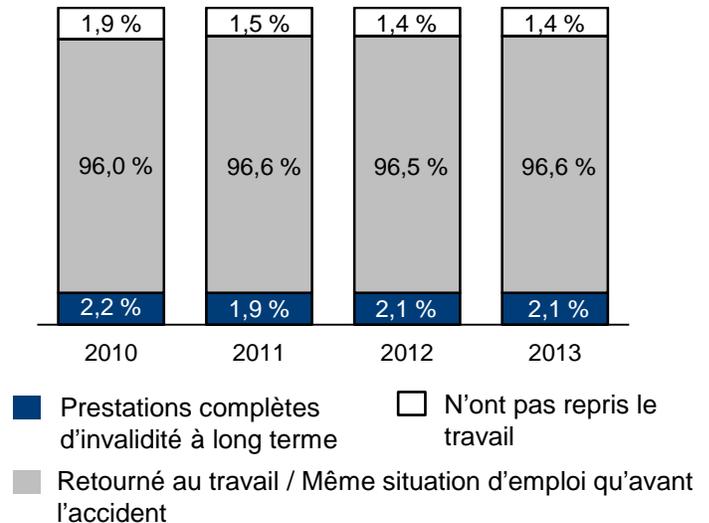
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

Retour au travail

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{2, 10, 11}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Réclamations avec interruption de travail réglées^{2, 10}
But quant au retour au travail et prestations complètes d'invalidité à long terme (annuel)



Cible annuelle à ce jour

- À la fin de septembre 2014, le nombre de jours pendant lesquels les travailleurs blessés ayant un but quant au retour au travail reçoivent des prestations est de 58,4 jours, soit un chiffre supérieur à la cible de 2014 (57,0 jours), mais conforme à la période cumulative à ce jour en 2013 (58,3 jours). Une analyse continue se poursuit afin de comprendre ces résultats.
- À ce jour en 2014, les résultats des réclamations réglées sont les suivants :
 - 96,1 % ont retourné au travail (96,4 % à ce jour en 2013);
 - 1,4 % n'ont pas retourné au travail (1,5 % à ce jour en 2013);
 - 2,6 % reçoivent des prestations complètes d'invalidité à long terme (2,1 % à ce jour en 2013).

Mettre au point et offrir des programmes et des processus éprouvés pour la gestion médicale de cas

- Conformément à l'engagement de Travail sécuritaire NB envers l'amélioration continue, on procède à des examens des pratiques de gestion des réclamations à intervalles réguliers. Un examen des réclamations ayant pris fin en 2013 démontre une grande conformité avec les meilleures pratiques en matière de gestion des réclamations.

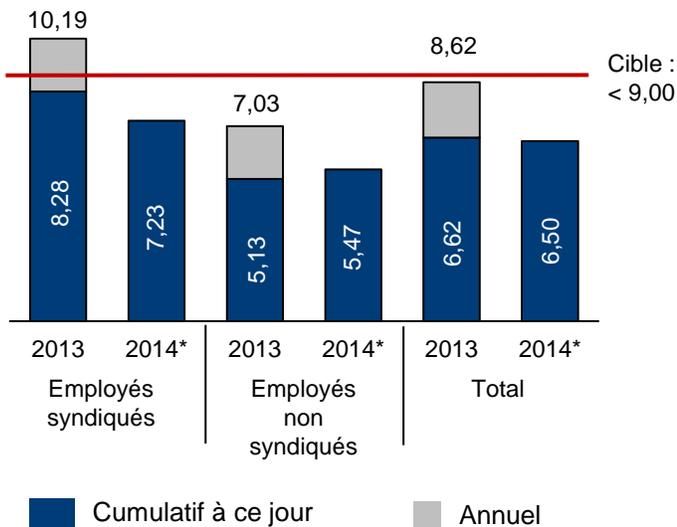
Élaborer et mettre en œuvre des meilleures pratiques pour la gestion de cas relative au retour à un autre travail

- Les cas complexes connaissent de moins bons résultats en ce qui a trait aux programmes de retour au travail (70 %) que les autres cas (80 %). L'examen de Travail sécuritaire NB portant sur les pratiques d'ergothérapie appuie la modification des protocoles pour établir les attentes et éliminer tout obstacle susceptible de gêner les progrès au début de la thérapie. Travail sécuritaire NB a mis en œuvre ces meilleures pratiques à l'interne et travaillera avec des fournisseurs de services externes en 2015.
- La durée des réclamations de clients du programme portant sur les blessures des tissus mous à l'épaule a augmenté pour les travailleurs blessés en 2014. On a entrepris un examen approfondi du programme au troisième trimestre afin de déterminer les facteurs en cause.

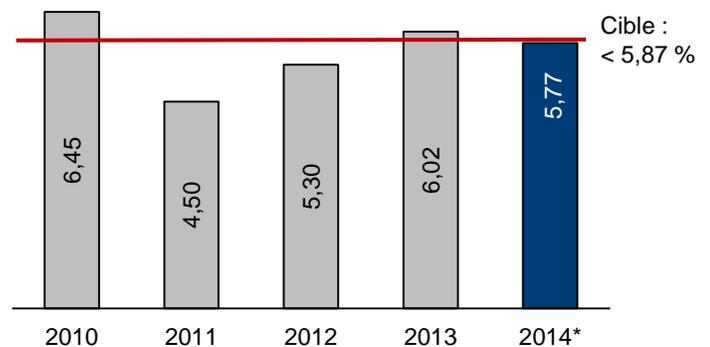
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

Satisfaction et engagement des employés

Jours d'absence^{3, 8}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Roulement du personnel^{3, 9}
Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour*)



Santé, sécurité et mieux-être

- Trois réclamations d'employés de Travail sécuritaire NB ont été acceptées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* au troisième trimestre, soit deux sans interruption de travail et une avec interruption de travail / aide médicale seulement. Six réclamations ont été acceptées à ce jour en 2014.
- Des activités du plan de santé et de sécurité ont compris :
 - une formation pour les membres des comités mixtes d'hygiène et de sécurité de Travail sécuritaire NB portant sur les enquêtes sur les incidents et la sensibilisation;
 - l'examen de la formation sur l'entrée dans un espace clos et la détermination des dangers, ainsi que l'évaluation des besoins.

Salaires et avantages sociaux

- Travail sécuritaire NB est toujours en voie de modifier son système d'évaluation des postes pour les employés non syndiqués en assurant la transition à la méthodologie du Hay Group. Au troisième trimestre, les employés non syndiqués ont participé à un sondage sur les conditions de rémunération.

Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Au troisième trimestre, 22 postes ont fait l'objet d'un concours, dont 11 étaient des postes permanents. Trois de ces concours ont donné lieu à une promotion interne.
- À la fin du troisième trimestre, deux stagiaires en gestion ont poursuivi leur affectation. Ils ont reçu de l'encadrement de directeurs de divers services.
- Quatre employés se sont joints au programme des chefs de demain.

Engagement des employés

- Une tierce partie indépendante a effectué le sondage annuel sur la satisfaction des employés de Travail sécuritaire NB au troisième trimestre. Les résultats du sondage détermineront si le but en matière de satisfaction et d'engagement des employés a été atteint. Les résultats de l'exercice précédent sont présentés à la page 4.

Évaluation des risques

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts, et y réagit.

Mises en garde de la direction

La direction continue de surveiller et de gérer les risques déterminés. Aucune mise en garde à signaler à l'heure actuelle.

	Niveau	Stratégie
Risques liés au mandat unique		
Planification de la relève des membres du conseil	Inacceptable	Réduire
Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints	Acceptable	Réduire
Équilibrage des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Inacceptable	Réduire
Divergences entre les décisions du Tribunal d'appel et les politiques du conseil	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité	Inacceptable	Réduire
Niveau de capitalisation	Inacceptable	Réduire
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de retour au travail	Prudence nécessaire	Réduire
Conditions personnelles non indemnisables qui entrent en jeu pendant la réadaptation	Inacceptable	Réduire
Risques opérationnels		
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Recrutement et maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
Possibilité que les employés de Travail sécuritaire NB subissent des blessures psychologiques	Prudence nécessaire	Réduire
Risques pour la réputation		
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
Protection de l'intégrité du régime	Acceptable	Réduire
Confiance du public en Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Défaut de prendre des mesures sur les principaux risques ou les principales priorités dans un délai raisonnable	Inacceptable	Réduire
Risques externes		
Industries à risque élevé	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires	Prudence nécessaire	Réduire
État de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter
Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires	Acceptable	Accepter
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Inacceptable	Réduire

Priorités du conseil

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB détermine les ressources et les attribue aux priorités clés en matière de législation et de politiques. Le tableau qui suit indique la date à laquelle les priorités sont terminées.

Priorités de 2013-2014 approuvées au premier trimestre de 2014		État
Politique n°21-230 – Déduction des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada		Approuvée par le comité de direction le 10 janvier 2014
Politique n°21-513 – Définition de « survivant »		Approuvée par le comité de direction le 10 janvier 2014
Politique n°21-515 – Prestations de survivant		Approuvée par le comité de direction le 10 janvier 2014
Politique n°23-715 – Exigences législatives et services aux employeurs		Approuvée par le conseil le 30 janvier 2014
Politique n°46-305 – Indemnisation		Approuvée par le conseil le 30 janvier 2014
Politique n°21-040 – Intérêts sur les prestations liées aux réclamations et les comptes d'employeurs		Approuvée par le comité de direction le 25 février 2014
Politique n°23-610 – Système d'incitation financière à la sécurité		Approuvée par le comité de direction le 25 février 2014
Politique n°24-100 – Financement d'une association de sécurité		Approuvée par le comité de direction le 25 février 2014
Politique n°26-010 – Définition de salarié		Approuvée par le comité de direction le 25 février 2014
Politique n°46-220 – Poursuites contre un tiers		Approuvée par le comité de direction le 25 février 2014
Politique n°20-100 – Principes de prestation des services		Approuvée par le conseil le 27 février 2014
Politique n°34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements		Approuvée par le conseil le 14 mars 2014
Politique n°21-219 – Virement des prestations d'indemnisation		Approuvée par le comité de direction le 19 mars 2014
Politique n°25-030 – Douleur chronique		Approuvée par le comité de direction le 19 mars 2014
Priorités de 2014-2015 établies en avril 2014		État
Priorités législatives		
Modifications à l'article 38 de la <i>Loi sur les accidents du travail</i>		Prévues pour 2015
<i>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail</i> – Changements au Tribunal d'appel		Approuvés par le gouvernement; sanction royale le 21 mai 2014. Entreront en vigueur le 1 ^{er} avril 2015.
Politique n° 21-206 (rentes)		En cours
Sanctions administratives		Prévues pour 2015
Modifications à l'article 37 de la <i>Loi sur les accidents du travail</i> / Politique n° 21-208		Prévues pour 2015
Prestations versées avant 1982		En cours
Conditions personnelles non indemnisables qui entrent en jeu pendant la réadaptation		En cours
Attribution des coûts		En cours
Politique n°21-210 (salaire maximum)		Prévue pour 2014
Approbation des modifications réglementaires par le conseil d'administration		En cours
Hygiène du travail		Prévue pour 2015
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques		Le conseil a recommandé des changements au gouvernement le 24 septembre 2014.
Santé et sécurité au travail pour les pompiers		Prévues pour 2015
Règlements régissant les opérations forestières		En cours
Plongée		Prévue pour 2015
Construction		Le conseil a recommandé des changements au gouvernement le 24 septembre 2014.
Politique n° 21-250 (diminution physique permanente)		En cours

Principales priorités

Période d'attente de trois jours	En cours
Étude de l'actif et du passif	Prévue pour 2015
Consultation électronique auprès des intervenants dans le cadre de la planification stratégique	En cours
Investissement dans la santé et la sécurité au travail	En cours

Gouvernance et administration

Politique no 34-200 – Objectifs de placement	Approuvée par le conseil le 26 juin 2014
Politique n° 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	Approuvée par le conseil le 29 mai 2014
Politique n° 41-003 – Gouvernance – Engagement des intervenants	Approuvée par le conseil le 29 mai 2014

Évaluation et engagement

Enquête sur la satisfaction des clients	En cours
Effet de la décision relative aux suppléments à l'indemnité sur les buts	En cours
Rapport trimestriel	En cours

Santé et sécurité

Politique n° 24-010 – Poursuites en matière de santé et de sécurité	Prévue pour 2015
---	------------------

Reprise du travail et réadaptation

Politique n° 21-400 – Réadaptation	Prévue pour 2015
Politique n° 21-413 – Reprise du travail – Responsabilités et obligations à l'égard du réemploi	Prévue pour 2015
Politique n° 21-414 – Reprise du travail – Médiation par une tierce partie	Prévue pour 2015
Politique n° 21-417 – Définition d'un emploi convenable	Prévue pour 2015
Politique n° 21-418 – Incitations à la reprise du travail	Prévue pour 2015
Politique n° 21-419 – Communications en réadaptation	Prévue pour 2015
Politique n° 21-420 – Reprise du travail – Principes	Prévue pour 2015
Politique n° 21-421 – Réadaptation professionnelle	Prévue pour 2015
Politique n° 25-070 – Responsabilité en matière de réadaptation	Prévue pour 2015

Admissibilité et prestations

Barème des frais n° 29-220 – Frais de déplacement	Prévu pour 2015
Barème des frais n° 29-215 – Services financiers aux conjoints survivants	Approuvé par le comité de direction le 30 juillet 2014
Politique n° 21-290 – Recouvrement de paiements en trop liés à une réclamation	Approuvée par le comité de direction le 4 septembre 2014
Politique n° 21-112 – Critères d'admissibilité – Perte d'audition	Prévue pour 2015
Politique n° 21-011 – Agents de l'État	Approuvée par le comité de direction le 4 septembre 2014

Aide médicale et appareils de réadaptation

Politique n° 21-403 – Modifications apportées au domicile pour aider aux activités de la vie quotidienne	Approuvée par le conseil le 29 mai 2014
Politique n° 25-001 – Aide médicale – Principes	Prévue pour 2015
Politique n° 25-002 – Aide médicale – Normes de soins	Prévue pour 2015
Politique n° 25-003 – Soins à domicile et indépendance	Prévue pour 2015
Barème des frais n° 29-550 – Allocations pour soins personnels	Prévu pour 2015
Barème des frais n° 29-551 – Prothèses auditives et piles	Prévue pour 2015

Autres priorités

Assurance de la qualité des services	En cours
Messagerie multimédia	Prévue pour 2015
Concevoir une capacité interne relative à la norme CSA sur la santé et la sécurité psychologiques au travail	Prévu pour 2015
Niveau d'examen interne intermédiaire	En cours – sera opérationnel le 1 ^{er} avril 2015

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Les résultats d'exploitation exposent en détail le revenu et les dépenses de Travail sécuritaire NB pour le troisième trimestre de 2014, par rapport aux chiffres budgétés et à la période correspondante de l'exercice antérieur. Les mouvements de la trésorerie exposent en détail les rentrées et les sorties de fonds pour le troisième trimestre de 2014, par rapport à la période correspondante de l'exercice antérieur.

Résultats d'exploitation (non vérifiés) Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014

	Budget	Réel	Antérieur
	Cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
	à ce jour	à ce jour	à ce jour
	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)
Revenus			
Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables	118 842 \$	112 568 \$	133 000 \$
Placements	60 632	81 792	110 037
	179 474 \$	194 360 \$	243 037 \$
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations	148 575	129 899	131 968
Administration	33 417	31 399	29 711
Obligations prévues par la loi	1 162	1 150	972
Tribunal d'appel	1 476	1 192	1 284
	184 630 \$	163 640 \$	163 935 \$
Excédent (déficit) net	(5 156 \$)	30 720 \$	79 102 \$

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés)

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014

	Réel Cumulatif à ce jour (en milliers)	Antérieur Cumulatif à ce jour (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	83 428 \$	100 142 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	27 380	22 362
Intérêts et dividendes	24 010	22 262
	134 818 \$	144 766 \$
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	111 738	103 285
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	36 083	35 236
	147 821	138 521
Sorties nettes de fonds liées à l'exploitation	(13 003)	6 245
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	261 555	251 587
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition de placements	244 566	229 197
Acquisition d'immobilisations	1 343	926
	245 909	230 123
(Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	15 646	21 464
Augmentation (diminution) des espèces pendant l'exercice	2 643	27 709
Espèces et placements à court terme, début de la période	61 906	16 611
Espèces et placements à court terme, fin de la période	64 549 \$	44 320 \$

Les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux conventions et pratiques comptables précisées dans les notes afférentes aux états financiers présentées dans le *Rapport annuel 2013* de Travail sécuritaire NB.

Notes

1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le *Rapport annuel 2013* de Travail sécuritaire NB.
 2. Source : Division des services de travail sécuritaire, 30 septembre 2014.
 3. Source : Service des ressources humaines, 30 septembre 2014.
 4. Source : Division des services généraux, 30 septembre 2014.
 5. Les réclamations gérables ne comprennent pas, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
 6. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
 7. Tous les accidents mortels relevaient de la *Loi sur les accidents du travail* en 2014, selon l'année de l'accident.
 8. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
 9. Roulement du personnel (exprimé en pourcentage) = (nombre d'employés quittant l'organisme / ETP) * 100.
 10. Les chiffres sont rajustés chaque trimestre à mesure que les données arrivent à échéance.
 11. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
 12. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.
 13. Avant le 31 mars 2012, l'objectif de rendement n° 1 était l'indice des prix à la consommation (IPC) + 3,8 % et l'objectif de rendement n° 2 était le portefeuille de référence + 0,75 %. Ces changements sont attribuables à une mise à jour de la Politique n° 34-200 – Objectifs de placement.
-

Coordonnées

1 800 222-9775
www.travailsecuritairenb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9